

Délibération
n°2026.006

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-SATUR

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : 14
Présents : 12
Procurations : 2
Votants : 14

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq février, à dix-huit heures
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SATUR (Cher)
Dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du conseil, sous la
présidence de M. Christian DELESGUES, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 février 2026

Étaient présents : CARRE Christian, CHAPUIS Philippe, COQUERY Liliane,
DELESGUES Christian, GANA Dominique, JALBY Jean-Paul, MAITREPIERRE
Aline, MAZOUZ-CHAIX Josiane, NOEL Patrick, SENOTIER Sandrine,
THOMAS Corinne, TOUZERY Jean-Pierre

Objet:
Répartition des
subventions versées aux
organismes privés 2026

Absents avec procurations :

Mme FOURNIER Ophelie a donné procuration à M. TOUZERY Jean-Pierre.
Mme PRON Bénédicte a donné procuration à Mme MAITREPIERRE Aline.

Absent excusé : /

Absent non excusé : /

Secrétaire : M. Christin CARRE

Monsieur le Maire présente la répartition des subventions aux
organismes privés proposée pour 2026.

Association Sportive Scolaire École Primaire	1 200 €
Association Sportive Scolaire École Primaire (sortie scolaire - 20€)	
.....	900 €
Comité des Fêtes de Saint-Satur.....	5 000 €
Coopérative École Maternelle.....	250 €
Coopérative École Maternelle (sorti scolaire 20€ ou 10 €).....	450 €
Coopérative École Maternelle (spectacle NOEL).....	250 €
Délégués Départementaux de l'Education Nationale	50 €
Rugby Sancerrois.....	3 000 €
Sancerre Running.....	100 €
Société de chasse « Coq du roc ».....	200 €
Société Sportive 4 S.....	1 000 €
Tennis-Club Sancerre-Saint-Satur	1 500 €
Association Saint-Roch	300 €
Sancerre Badminton	100 €
Amag'Art	3 000 €
ACPG-CATM Saint-Satur	150 €
Mouvement vie libre.....	100 €
Secours Catholique de Saint-Satur	100 €
FSE du Collège Francine LECA	100 €

La Meute Sancerroise	
Association des parents d'élèves des éc.....	
Association les 4 Pattes	300 €
Compagnie Maintenant ou Jamais	600 €
Gym volontaire du Berry	300 €
Les Rayonnantes	1 000 €
Croix rouge de Saint-Satur	200 €
Association Golf du Sancerrois	200 €
Collège Claude Tillier (voyage scolaire).....	100 €
Anim'age.....	100 €
Total subventions attribuées	20 950 €

Association Sancerroise d'Astronomie incomplet

L'enveloppe globale du compte 65748 est de 30 000 €.

Monsieur le Maire présente la répartition des participations aux organismes publics proposée pour 2026 :

Fond de solidarité au logement.....1 200 €

L'enveloppe globale du compte 65574 est de 1200 €.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la répartition des subventions accordées au titre de l'article 65748 ci-dessus présentée.

APPROUVE la participation accordée au titre de l'article 65574 ci-dessus présentée.

ACCEPTE la signature de la convention pour le financement du Fonds de solidarité pour le logement.

Et ont signé les Membres Présents
Pour extrait conforme,
à Saint-Satur, le 26 février 2026

Le Maire, Christian DELESGUES

la Secrétaire, M. Christian CARRE

Certifié exécutoire
Compte tenu de la
Transmission en Préfecture
et de la publication en ligne
le 27 février 2026

